

Questions-réponses sur la protection des troupeaux en Suisse

Quelles sont les démarches entreprises par la Confédération pour la protection du bétail contre les prédateurs?

En 1999, l'OFEV a lancé un programme de protection des troupeaux pour une cohabitation des animaux de rente et des grands prédateurs. Parallèlement, l'Office fédéral de l'agriculture OFAG a élaboré des mesures pour une meilleure gestion des alpages. Une optimisation de la gestion des troupeaux grâce aux pâturages tournants et au gardiennage est essentielle pour la réussite des mesures de protection. L'organisation agricole AGRIDEA est responsable de la coordination nationale pour la protection des troupeaux.

Quelles mesures ont été prises dans le cadre du programme «Protection des troupeaux Suisse» ?

Le programme s'articule autour de trois piliers:

- un groupe mobile d'intervention composé de bergers et de leurs chiens, qui intervient rapidement sur le terrain en cas d'attaque dans des zones où aucun grand prédateur n'avait été recensé;
- un réseau national d'éleveurs de chiens de protection et d'experts qui soutiennent et conseillent les éleveurs de bétail dans la réalisation des mesures de protection des troupeaux ;
- des contributions fédérales pour l'emploi des chiens de protection.

L'association «Chiens de protection des troupeaux Suisse» est chargée, sur mandat de la Confédération, de l'élevage et de la formation des chiens de protection et de s'assurer qu'ils sont employés de manière responsable et dans le respect de la législation.



Voir les pages internet de l'association «Chiens de protection des troupeaux Suisse» (CPT-CH)
<http://www.protectiondestroupeaux.ch/fr/association-cpt-ch/>

Quel soutien la Confédération apporte-t-elle aux éleveurs?

L'OFEV soutient les éleveurs dans la réalisation de mesures de protection des troupeaux au moyen de conseils personnalisés et de formations ainsi que de contributions à l'achat et à l'entretien des chiens de protection. L'OFEV dispose pour ce faire d'un budget de 850'000 francs par an. De plus, l'Office fédéral de l'agriculture encourage, avec des incitations financières, les pâturages tournants et le gardiennage permanent du petit bétail pendant la période d'estivage. Les deux systèmes créent les conditions idéales pour mettre en place une bonne protection des troupeaux à l'aide de chiens. Par ailleurs, une indemnisation est accordée aux éleveurs pour les animaux de rente dont on a pu prouver qu'ils ont été tués par des grands prédateurs.

Que doit faire l'éleveur?

Il doit principalement être prêt à entreprendre les modifications éventuellement nécessaires de la gestion des pâturages pour la réalisation de mesures de protection efficaces et à participer au programme de protection des troupeaux. Il doit également accepter une charge de travail supplémentaire, qu'il s'agisse du travail avec les chiens ou de l'installation de clôtures. L'utilisation de chiens de protection reste une démarche volontaire qui implique beaucoup de motivation et de responsabilité personnelle.

L'avenir de la protection des troupeaux en Suisse est-il assuré?

Les loups sont de plus en plus nombreux et il faut s'attendre à ce que des meutes se forment, ce qui augmente le travail des chiens de protection et de leurs maîtres; c'est pourquoi le programme de protection des troupeaux de la Confédération nécessite des fonds supplémentaires. En collaboration avec l'OFAG, l'OFEV élabore actuellement un rapport du Conseil fédéral proposant plusieurs solutions pour que la protection des troupeaux soient garantie durablement, tant sur le plan juridique que financier.